



Ville de  
**Saint-Tropez**

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 3 août 2011

### **SEANCE DU 2 AOUT 2011**

L'an deux mille onze et le mardi 2 août à 17 h, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire.

#### **Date d'envoi de la convocation et de l'affichage :**

Le mercredi 27 juillet 2011

#### **Présents :**

M. TUVÉRI, Maire,

M. BERARD, Mme SIRI, M. GIRAUD, Mlle CHAIX, Mme ANSELMi,  
M. BOUMENDIL, Adjoint,

Mme GIBERT, Mme SERRA, M. GUIBOURG, Mme ISNARD, M. HAUTEFEUILLE,  
Mme BROCARD, M. PERRAULT, Mme PAPAZIAN, M. CARBONEL, M. MEDE,  
Mme GUERIN, M. PEPINO, Conseillers.

#### **Ont donné procuration :**

M. RESTITUITO à M. TUVÉRI  
Mme SERDJENIAN à M. GIRAUD  
Mme CASSAGNE à M. BERARD  
M. PREVOST-ALLARD à Mme SIRI  
M. PETIT à Mme ANSELMi  
Mme FAYARD à Mme PAPAZIAN  
M. PERVES à M. GUIBOURG  
M. CHAUVIN à Mme GUERIN  
Mme COURCHET à M. PEPINO  
Mme BARASC à M. MEDE

\*\*\*\*\*

Mademoiselle Cécile CHAIX  
Est désignée Secrétaire de séance

2011 / 151

Nomination d'un Secrétaire de Séance.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance.

Mademoiselle Cécile CHAIX est élue Secrétaire de Séance à L'**UNANIMITE**.

**Observations :**

*Monsieur le Maire propose que le point n° 10 de l'ordre du jour : « Avis sur le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale » soit abordé en début de séance.*

*Les membres du Conseil Municipal adoptent cette proposition à l'unanimité. Monsieur le Maire aborde alors l'ordre du jour du Conseil Municipal.*

2011 / 152

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 30 juin 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès verbal de la séance du 30 juin 2011.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 30 juin 2011 est adopté à l'**UNANIMITE**.

2011 / 153

Information des décisions municipales prises par délégation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Où les explications de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal 2008/84 du 31 mars 2008,

**PREND ACTE** des décisions municipales intervenues dans le cadre de la délégation.

2011 / 154

Avis sur le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale.

Le Conseil municipal,

Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

**EMET** un avis défavorable au projet de schéma départemental de la coopération intercommunale établi par le préfet du Var en date du 22 avril 2011,

**DEMANDE** aux membres de la CDCI d'établir des contre-propositions visant à l'établissement d'un projet prévoyant le maintien d'intercommunalités de proximité répondant aux attentes et aux besoins des communes varoises au travers d'une organisation équilibrée du territoire départemental et notamment de prévoir l'élargissement du périmètre de la communauté du Golfe de Saint-Tropez aux communes du Lavandou et de Collobrières.

**VOTE :**      *Unanimité*

2011 / 155

Adhésion de la Commune à l'association « Acteurs publics contre les emprunts toxiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 20 juillet 2011 :

1. DECIDE l'adhésion de la commune de Saint-Tropez à l'association « Acteurs Publics Contre les Emprunts Toxiques » à compter de l'exercice 2011 et pour la durée du mandat municipal,
2. DIT que cette dépense sera imputée au chapitre 011, fonction 0201, article 6281, code gestionnaire 001 en section de fonctionnement du Budget principal de la Commune.

VOTE : *Unanimité*

2011 / 156

Garantie d'emprunt à 100 % accordée à l'OGEC Sainte-Anne pour un prêt de 340 000 € consenti par la Société Générale SA. Retrait de la délibération 2011/111 du 6 juin 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 20 juillet 2011,

1. RETIRE la délibération 2011/111 du 6 juin 2011 qui accordait une garantie de 100 % à l'OGEC Sainte-Anne pour un prêt de 240 000 € contracté auprès de la Société Générale SA ;
2. ACCORDE une garantie communale à hauteur de 100 % d'un prêt de 340 000 € contracté par l'OGEC Sainte-Anne auprès de la Société Générale SA ;
3. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à la délivrance de cette garantie communale.

VOTE : *Unanimité*

2011 / 157

Contrat R 05 003. Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation complète de voirie, réseaux, eaux pluviales et revêtements des rues de la vieille ville.  
Avenant n° 2. Autorisation de signature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à passer et signer l'avenant n° 2 au contrat à intervenir avec la société IOSIS INFRASTRUCTURE, d'une part pour entériner le changement de dénomination sociale de la société ASCO ; d'autre part pour prendre en compte le coût supplémentaire de la rémunération du maître d'œuvre évalué à 3 999,98 € HT et enfin pour arrêter la mission de maîtrise d'œuvre à l'issue de la phase EXE ;

2. DIT que le coût réajusté de la mission initiale jusqu'à la phase EXE avec incidence de l'avenant n° 2 s'élève à 78 288, 41 € HT ;

3. PRECISE que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits chapitre 23, article 2315, opération 1018, budget principal de la Commune.

**VOTE :**      *Unanimité*

2011 / 158

Lancement d'une étude dans le cadre de la mise en place d'une chaudière à bois sur le site du COSEC. Demande de subventions auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

1. SOLLICITE les aides financières les plus élevées possibles auprès du Conseil Régional et du Conseil Général ;

2. DIT que les recettes sont inscrites aux articles et chapitres correspondants du budget principal de la commune.

**VOTE :**      *Unanimité*

2011 / 159

Attribution de la concession d'aménagement sur le Couvent, les Lices et l'ancien hôpital.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

1. ATTRIBUE la concession d'aménagement sur les secteurs du Couvent, des Lices et de l'ancien hôpital à l'aménageur constructeur KAUFMAN ET BROAD ;

2. APPROUVE les termes du traité de concession ;

3. APPROUVE le principe de délégation du droit de préemption pour les besoins de l'opération ;

4. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à passer et signer le traité de concession et toutes les pièces à intervenir ;

5. DIT que la recette de cession du foncier est inscrite au budget communal.

**VOTE :**      *25 pour*  
                  *2 abstentions (Mme Guérin, M. Chauvin)*  
                  *2 contre (M. Mède, Mme Barasc)*

2011 / 160

Convention pour occupation temporaire du domaine public avec l'hôtel « le Playa ».

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

1. **APPROUVE** la modification temporaire de l'affectation d'une partie de cette propriété communale afin de permettre une utilisation privative selon les conditions ci-dessus indiquées ;
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'hôtel « LE PLAYA » ;
3. **PRECISE** que cette recette sera encaissée à l'article 7338 de la section de fonctionnement du budget principal de la Commune.

VOTE : *Unanimité*

2011 / 161

Marque - Protocole transactionnel mettant fin au contentieux entre la Commune et la société ABYSSE.

Le Conseil Municipal,

VU les articles 2044 et suivants du Code Civil et notamment l'article 2052 dudit code, au terme duquel la transaction a, entre les parties, l'autorité de la chose jugée en dernier ressort ;

VU le contrat de maintenance conclu entre la Commune et la société ABYSSE le 20 avril 2007 pour le photocopieur ;

VU les factures de la société ABYSSE n°043398 du 31 décembre 2009 d'un montant de 8327,37 € et n°044201 du 28 février 2010 d'un montant de 2 782,16 € ;

VU la requête présentée par la société ABYSEE, le 19 avril 2011, devant le Tribunal Administratif de Toulon sous le numéro 1101242-2 ;

VU le projet de protocole transactionnel mettant fin au contentieux entre la Commune et la société ABYSSE ;

Après en avoir délibéré,

1. **DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel à intervenir avec la société ABYSSE ;
2. **PRÉCISE** que la commune versera la somme de 10 000 € à titre transactionnel, forfaitaire et définitif à la société ABYSSE.

VOTE : *Unanimité*

2011 / 162

Protocole transactionnel avec la société TFN PROPLETE SUD EST.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 20 juillet 2011,

1. **ACCEPTTE** le protocole d'accord transactionnel à intervenir avec la société TFN PROPLETE SUD EST pour le nettoyage des locaux communaux du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2011 ;
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure et signer ce protocole d'accord transactionnel ;
3. **PRECISE** que la dépense sera imputée au chapitre 67, article 678 de la section de fonctionnement du budget principal de la Commune.

**VOTE** : *Unanimité*

2011 / 163

Convention relative à l'exécution des transports scolaires par la régie communale pour le compte du Département.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

1. **ABROGE** la convention relative à l'exécution des transports scolaires datant de septembre 1985 ;
2. **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre le Département et la Commune ;
3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention.

**VOTE** : *Unanimité*

2011 / 164

Construction d'un nouveau bâtiment pour le Centre Communal d'Action Sociale. Autorisation de signature du permis de construire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents aux dépôts du permis de démolir et du permis de construire, en vue de la réalisation du bâtiment du Centre Communal d'Action Sociale.

**VOTE** : *23 pour  
6 contre (Mmes Fayard, Papazian, M. Mède, Mme Guérin, M. Chauvin, Mme Barasc)*

2011 / 165

Convention de partenariat à intervenir entre la Commune et le groupe LATECOERE, pour l'organisation du 15 août 2011 dans le cadre des « Ailes de Saint-Tropez ».

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de convention qui lui est soumis et après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et le groupe LATECOERE pour l'organisation du 15 août 2011 dans le cadre des « Ailes de Saint-Tropez ».

VOTE : *Unanimité*

2011 / 166

Convention à intervenir entre la Commune et le Club 911 Méditerranée, pour l'organisation du 18<sup>ème</sup> « Paradis Porsche ».

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de convention qui lui est soumis et après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et le Club 911 Méditerranée pour l'organisation de la 18<sup>ème</sup> édition de la manifestation « Paradis Porsche ».

VOTE : *Unanimité*

2011 / 167

Convention à intervenir entre la Commune et l'association des Fifres et Tambours de Saint-Tropez, pour l'organisation de la fête du fifre et du tambour.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de convention qui lui est soumis et après en avoir délibéré :

1. APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la Commune et l'Association « Fifres et Tambours de Saint-Tropez », pour l'organisation de la fête du Fifre et du Tambour, les 17 et 18 septembre 2011 ;

2. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

VOTE : *Unanimité*

2011 / 168

Avenant à la convention triennale à intervenir entre la Commune et la Société Nautique de Saint-Tropez, pour l'organisation de la manifestation « Voiles de Saint-Tropez 2011 ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement son article L 2121-29,

Considérant la nécessité de fixer contractuellement les modalités de participation des différents partenaires au déroulement de la manifestation : « LES VOILES DE SAINT-TROPEZ » qui se déroulera du samedi 24 septembre au dimanche 2 octobre 2011 inclus.

1. **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention triennale à intervenir entre la Commune et la Société Nautique de Saint-Tropez ;
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention triennale et tout document y afférant.

**VOTE** : *Unanimité*

2011 / 169

Avenant à la convention triennale à intervenir entre la Commune et la Société Nautique de Saint-Tropez, pour l'organisation de la manifestation « Dragon de Saint-Tropez 2011 ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement son article L 2121-29,

Considérant la nécessité de fixer contractuellement les modalités de participation des différents partenaires au déroulement de la manifestation « LES DRAGON DE SAINT-TROPEZ » qui se déroulera du lundi 3 octobre au samedi 8 octobre 2011 inclus.

1. **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention triennale à intervenir entre la Commune et la Société Nautique de Saint-Tropez ;
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention triennale à intervenir entre la Commune et la Société Nautique de Saint-Tropez pour l'organisation de la manifestation « Dragon Saint-Tropez ».

**VOTE** : *Unanimité*

\*\*\*\*\*

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20 h.

Le Maire,

Jean-Pierre TUVÉRI